

(N^o 97.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 JUIN 1887.

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi portant érection de la commune de Saint-Vincent (province de Luxembourg).

(Voir les n^{os} 136 et 194, session de 1886-1887, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE, Président ; BONNET, le Baron MICHAUX, le Baron D'HUART, le Chevalier VAN OUYRYVE D'YDEWALLE et PIGEOLET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Depuis longtemps le plus grand nombre des habitants du village de Saint-Vincent réclament leur séparation de Bellefontaine pour constituer une commune distincte.

Leur persévérance dans cette revendication, malgré un vote défavorable du Conseil provincial en 1858, leur a enfin donné satisfaction : le 14 juillet 1886, le Conseil provincial et la Députation permanente leur ont donné gain de cause.

Le Gouverneur a été du même avis, contrairement à l'opinion contraire du Commissaire d'arrondissement et du Conseil communal de Bellefontaine.

Dans l'exposé des motifs, le Gouvernement nous renseigne que la section de Saint-Vincent renferme une population de 602 habitants pour 1334 hectares, ce qui suffit à l'existence d'une commune sérieuse et à donner les éléments d'une bonne administration.

Le projet ayant été adopté à une grande majorité par la Chambre des Représentants (68 voix contre 10), votre Commission vous propose à l'unanimité de lui faire un accueil favorable.

Le Rapporteur,
PIGEOLET.

Le Président,
SURMONT DE VOLSBERGHE.